



Salle de conférences

Fiche technique



1 - Conditions générales de location :

cf délibération n°13.929 du Conseil Communautaire de Montluçon Communauté en date du 11 décembre 2013 et celui du 26 mars 2019.

La salle de conférence du MuPop est habituellement réservée aux animations de l'établissement ou aux animations en partenariat avec d'autres structures culturelles ou éducatives. De petite capacité, les manifestations qui y sont organisées doivent être en cohérence avec l'esprit du lieu. Outre le respect du calendrier des réservations, les conditions suivantes doivent donc être réunies :

- La location doit inclure la visite des parcours muséaux par les participants (les entrées au tarif groupe étant facturées séparément de la location de la salle).

- Elle ne peut être consentie pour une soirée privative sans lien partenarial avec le musée (par exemple un concert privé). Lorsqu'il s'agit de concerts organisés en partenariat avec le MuPop, une attention particulière doit être portée à l'effectif des musiciens (trio maximum), au style de musique (préférer les configurations « acoustiques », la salle n'étant pas traitée spécifiquement pour les musiques amplifiées), et au public souhaité (jauge très limitée).

- Les repas assis ne sont pas acceptés en raison de la jauge, de l'équipement (pas de cuisine, pas de possibilité de branchement pour un traiteur), et de la vocation générale de cette salle (conférences, projections, formations.....). Seuls des cocktails (buffet froid) sont éventuellement envisageables, dans le respect de la jauge.

- La demande de réservation devra

être formulée par écrit au plus tard un mois avant la date souhaitée, afin de permettre l'examen de la demande. Si la date et le projet conviennent, le MuPop confirmera par écrit la réservation.

2 - Présentation générale :

Salle située au rez-de-chaussée du MuPop, accessible aux personnes à mobilité réduite, face à la banque d'accueil.

Un vestiaire avec portants et casiers sécurisés est également disponible à gauche de l'accueil.

Superficie : 350 m²

Nombre de personnes assises autorisées : 77 (+ 23 debout)

Nombre de personnes debout autorisées : 150

Le respect de cette capacité d'accueil est impératif, dans le cadre de la réglementation régissant les établissements recevant du public (ERP).

Éclairage général de la salle par 2x10 Fluocompacts.

2 issues de secours.

Salle équipée de 2 toilettes, entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Mini-bar (petit frigo, point d'eau, plan de travail, cafetière).

10 tables pliantes.

80 chaises pliantes.



Espaces privatisés

3 - Description technique :

Espace scénique :

Pas d'estrade, mais un espace d'environ 40 m² est disponible.

Une barre ACL 2x4PC 220V/16A

Prévoir une nacelle pour un accrochage lumière.

En fond de scène :

1 patch 16 entrées XLR

5 PC 220V/16A

2 RJ45

Le fond de la scène est blanc et peut donc servir à de la projection par vidéoprojecteur.

En fond de salle :

3 PC 220V/16A

2 RJ45

1 prise DMX

Sonorisation :

1 micro voix HF SENNHEISER E835

(prévoir 2 piles type AA)

1 amplificateur D&B AUDIOTECHNIK D12

2 enceintes satellites D&B AUDIOTECHNIK E-12D

2 subwoofer D&B AUDIOTECHNIK E15X-SUB

1 mixette YAMAHA dédiée au micro voix (dans la régie attenante à la salle)

Autres équipements :

1 vidéoprojecteur fixe, qui projette sur un mur blanc (fenêtres équipées de stores).

1 lecteur Blu-ray/DVD dans la régie attenante.

Pas de table de mixage, ni autre équipement son et lumière mais possibilité de connecter ce type de matériel (prévoir des rallonges).

Note à l'attention des musiciens (pour les concerts organisés par le MuPop) :

Pas de loge attenante, mais en configuration de concert, les espaces régie technique/toilettes/mini bar et la salle entière seront non accessibles au public avant l'heure de la séance, et réservés aux musiciens.

Entrée du public cinq minutes avant l'heure du concert.

Une autre salle du musée, utilisable comme loges, pourra être éventuellement mise à disposition des musiciens selon leur nombre.

Ci-joint le plan de la salle.

4 - Tarifs

Associations, entreprises et collectivités territoriales de Montluçon Communauté

Tarif (jusqu'à 150 personnes debout) : 250 euros

Forfait soirée (18h30 - 22h30) en supplément : 150 euros

Associations, entreprises et collectivités territoriales hors Montluçon Communauté

Tarif (jusqu'à 150 personnes debout) : 350 euros

Forfait soirée (18h30 - 22h30) en supplément : 150 euros

10 entrées au MuPop offertes jusqu'à 40 participants

20 entrées au MuPop offertes jusqu'à 80 participants

30 entrées au MuPop offertes jusqu'à 150 participants

5 - Modalités :

La salle sera mise à disposition avec 80 chaises et 10 tables ainsi que le système de sonorisation existant. Il appartiendra à l'association, à l'entreprise ou à la collectivité territoriale de réaliser la mise en place souhaitée.

La salle devra être restituée dans sa disposition d'origine.

Une convention de mise à disposition sera signée par les deux parties.

Date et signature

avec la mention « lu et approuvé »